Boulvriag

Infos

N°52

www.bourbriac.bzh

Tourelle de Koat Liou

BULLETIN MUNICIPAL DE BOURBRIAC - SEPTEMBRE 2015

MAIRIE - 11 place du Centre
Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h à 12h
Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17
mairie.bourbriac@wanadoo.fr
www.bourbriac.bzh

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
Permanences en mairie de Bourbriac le 2ème samedi du mois, à 10h30.

MISSION LOCALE (Mairie)
Sur rendez-vous
Tél. : 02 96 40 17 30

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE, 2ème étage de la mairie
Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 15h à 18h,
le vendredi de 17h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h -
FERMÉE Août et Noël
Tél. : 02 96 43 62 25
cyber-bourbriac@wanadoo.fr

A.P.I.A.M.H.
Association pour l'Intervention Auprès des Malades et Handicapés
2, pl. du Vally 22200 Guingamp
Perm. : mairie 3ème lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous
Tél. : 02 96 44 41 08 - 06 63 80 36 59

ASSISTANTES SOCIALES :
• **M.S.A.**
Tél. : 02 96 40 10 40
• **CENTRE MÉDICO-SOCIAL** de Guingamp et Régime général
Tél. : 02 96 40 10 30
En mairie sur rendez-vous

S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)
1, rue de Tournemine
Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi - 9h-12h • 14h-17h
Tél. : 02 96 43 49 28
Fax : 02 96 43 49 29

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 1, rue de Tournemine
Ouverte du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Tél. : 02 96 43 60 11
Fax : 02 96 43 69 98
contact@cc-bourbriac.fr
www.cc-bourbriac.fr

DÉCHETTERIE Route du Danouët
Horaires d'été-du 01.05 au 30.09
Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00
Horaires d'hiver-du 01.10 au 30.04
Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE 17 rue des Menhirs
Ouverture bureau : mercredi 8h00 à 12h00 - samedi : 14h00 à 18h00
Tél. : 02 96 43 40 18 ou **17**

SOUS-PRÉFECTURE de Guingamp 34, rue Maréchal Joffre
Tél. : 02 96 40 16 40
Renseignements relatifs aux démarches administratives
Tél. : 08 21 50 30 22

CONCILIATRICE DE JUSTICE
Permanences en mairie de Bourbriac provisoirement suspendues.
Permanences en mairie de Guingamp le 3ème jeudi à partir de 13h30.
Sans rendez-vous.

TARIFS COMMUNAUX 2015

CONCESSIONS au cimetière communal
- 30 ans ..... 131,27 €
- 50 ans ..... 237,12 €

CONCESSIONS colombarium
- 15 ans ..... 215,06 €
- plaque ..... 107,25 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT
- par m³ d'eau consommé ..... 1,84 €

TAXE DE RACCORDEMENT aux égoûts
..... 1 377,63 €

GARDERIE
- le matin gratuit
- de 16h30 à 16h45 ..... gratuit
- de 16h45 à 18h15 ..... 0,50 €
la 1/2 heure
(toute 1/2 heure commencée est due)
- de 18h15 à 18h30 ..... 0,25 €

CANTINE
- enfants (maternelle) ..... 2,61 €
- enfants (primaire) ..... 2,92 €
- adultes ..... 6,19 €
- enfants hors commune (maternelle) ..... 5,22 €
- enfants hors commune (primaire) ..... 5,52 €

Salle des forges 2015

	Locales	Extérieures
Bals -Fest Deiz- Fest Noz	309.28	468.35
1 repas avec cuisine	411.50	511.13
2 repas avec cuisine	509.21	638.92
1 weed-end avec cuisine	636.99	713.03
Grande salle sans cuisine pour buffet	309.28	332.24
Grande salle sans cuis. Assemblée-congrès	254.95	309.28
Petite salle réunion	Gratuit	78.93
Petite salle sans cuis. Pour buffet	102.29	153.96
Arbre de Noël grande salle	Gratuit	153.96
Séances culturelles avec entrées payantes grande salle	153.96	255.10
Grande salle avec loto	309.28	332.24
Concert	791.01	791.01
Réveillon dansant	638.92	638.92
Fest Noz de fin d'année	468.35	468.35
Marchands ambulants sans électricité	25.60	35.72
Salle communale St Houarneau (uniquement aux associations locales)	100.23	100.23

CAUTION : 500 € pour les locations inférieures à 500 €
800 € pour les locations supérieures à 500 €

ÉDITO

3 Edito

4 Rétrospectives

6 Le cadre de vie

9 Incivilités

11 Informations communales

12 Les TAP

17 Conseil municipal

22 Informations locales

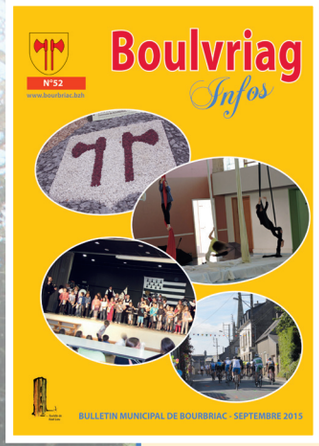

Le conseil municipal a voté le 10 avril le budget primitif de la commune que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.
Un important programme de travaux a été décidé à cette occasion, plusieurs articles y sont également consacrés dans ce bulletin.

Pour ne citer que les plus importants :

- l'accessibilité au cimetière, les travaux seront réalisés courant septembre ;
- la rénovation de la chapelle de Saint Houarneau, les travaux pourront commencer dès que nous aurons les accords et le montant des différentes subventions ;
- l'aménagement de la 3ème tranche de la rue de l'Armor, le projet est présenté début septembre ;
- la rénovation du bâtiment rue du Télégraphe (ex poste/presbytère), les travaux pourraient commencer avant la fin de l'année.

De nombreuses réunions sont d'ores et déjà programmées et les différentes commissions en ordre de marche.

Bonne rentrée à tous.

Le maire

Vu dans la presse

La conservation et l'entretien de notre patrimoine a toujours été une priorité pour la municipalité depuis un grand nombre d'années.
Dans ce cadre, la commune avait pris en charge, en avançant les frais, il y a quelques années, des travaux de rénovation de la chapelle Notre Dame du Danouët (couverture, évacuation des eaux pluviales…).
Le 31 juillet, le maire et quelques élus se sont rendus au village du Danouët à l'invitation de l'association pour la rénovation de la chapelle.
Un chèque de 10 000 € a été remis à la commune et nous les en remercions.
Nous sommes heureux d'avoir apporté notre soutien à cette association.

Renfort «Espaces verts»

M. Jérôme Morcel (ancien apprenti des services espaces verts) a été embauché en CDD du 1er juin au 31 août en renfort saisonnier.

Réception des logements près de l'EPHAD

2 logements ont été inaugurés le 23 février 2015 au hameau de Kéruliou BOURBRIAC.
La commune compte 17 logements :

- 5 Rue de Coat Liou
- 5 au lieu dit Croas An Gloan
- 5 dans le lotissement de Pen Ar Hoat

Et donc 2 au hameau de Kéruliou

Ces 2 pavillons, d'une surface de 65,50 m², ont été réalisés pour un budget global de 227 445 euros avec la participation suivante :

Prêt CDC	91,30% soit 207544 euros
Commune	3,20% soit 7299 euros
Conseil Général	2,60% 6000 euros
Côtes Armor Habitat	2,50% 5602 euros
Subvention Etat délégataire à la pierre	0,40% 1000 euros

Ces logements sont conformes aux normes de développement durable ; ce sont des bâtiments de basse consommation spécifiques pour personnes âgées et personnes à mobilité réduite.

Actuellement, le CCAS a 2 logements Rue de l'Armor et 1 logement Rue d'Avaugour qui sont disponibles.
2 de ces 3 logements ont d'ailleurs été rénovés dernièrement.
Vous pouvez prendre contact auprès de l' Ephad.
Côtes d'Armor Habitat est désireux de fournir un mode d'habitat durable et économe en énergie : il gère actuellement le projet de 5 logements HLM sur le nouveau lotissement Park Hastell à BOURBRIAC.

Voici la liste des logements gérés par le CCAS actuellement disponibles :

Rue d'Avaugour
(ancien presbytère) :
- T2 refait à neuf au 2e étage
  39 m² - Loyer : 364.50 €

Rue d'Armor
(place de la Poste) :
- Petit T1bis refait à neuf - 28 m²
  Loyer : 221.92 €
  + charges : 120 €
- 2 logements T1bis - 33 m²
  Accès ascenseur
  Loyer : 281.16 €
  + charges : 185 €

Les charges pour les logements rue d'Armor incluent :
l'électricité, l'eau, le chauffage, l'entretien du linge.
Une navette est organisée par l'EHPAD pour venir y prendre les repas du midi et du soir, si le locataire le souhaite.

Accueil des bébés nés en 2014

Le samedi 4 avril, les parents des enfants nés en 2014 étaient reçus en mairie. L'équipe municipale a accueilli et souhaité la bienvenue aux 18 nouveaux petits Briacins :
- 7 filles
- 11 garçons.

Les parents des nouveaux-nés ont reçu en cadeau un abonnement à la médiathèque et un joli plant de camélia.

Nous adressons aux jeunes parents nos félicitations et présentons aux enfants nos vœux de bonheur.

Le festival du camellia

La 5ème édition du Festival du camellia se tenait à Guingamp du 28 au 30 mars derniers. La commune de Bourbriac présentait un espace paysager pour la 3ème fois.
Les jardiniers communaux, Jean-Michel Dereat, Philippe Rongier et Arnaud Salaun ont mis en scène la Tour de Koat Liou. Cette année de grandes photos (des reproductions de cartes postales de la Tour au début du 20ème siècle) complétaient le décor.
Félicitations à nos jardiniers qui ont une fois de plus présenté une très jolie création.

La Pierre Le Bigaut

Le 27 Juin, la célèbre course cycliste, La Pierre Le Bigaut, est passée à Bourbriac.

Avec le passage des circuits de 60 et de 130 km ce sont près de 4 000 cyclos qui ont traversé notre commune !

Nombreux sont les Briacins qui participent à cette manifestation en tant que cyclos ou en tant que bénévoles.
Entre la sécurisation du parcours et l'organisation d'un repas ouvert à tous se déroulant sur la place du centre ce sont près de 80 bénévoles qui ont été mobilisés.
Le repas a réuni environ 180 convives. Pour une première édition c'est une participation encourageante !
L'intégralité des bénéfices sera reversée à la PLB qu'il s'agisse de la vente des produits dérivés (tombola, paniers garnis, porte monnaie) ou des recettes du repas et des dons.
Ce sont près de 2 000 € qui ont été récoltés à Bourbriac !
Merci à tous les participants ! Et courage aux malades, la recherche avance.

L'aire de jeux de Roudoué

Une pyramide de cordes a été installée à l'aire de jeux de Roudoué. Les travaux de terrassement ont été réalisés par les services techniques de la communauté de communes et les travaux d'aménagement autour de la structure ont été réalisés par les agents des espaces verts de la commune. Le coût total des fournitures et de la pose s'élève à près de 22 000 € avec une subvention du programme européen LEADER pour 55% du montant de l'investissement.

La chapelle de Saint Houarneau

La chapelle de St Houarneau présente des désordres importants depuis l'épisode neigeux de 2010.

En 2011, Mme LE BEC, Architecte du Patrimoine à LEHON, a réalisé une mission de diagnostic de l'ouvrage.

A l'issue d'une consultation, par délibération du 19 décembre 2012, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Didier COLDEFY pour les travaux de restauration de la Chapelle.
M. Didier COLDEFY ayant fait valoir ses droits à la retraite, le 5 juin 2014, le Conseil Municipal a accepté de transférer la mission de maîtrise d'œuvre au repreneur de l'agence : la Sarl «ATELIER GARCONNET ARCHITECTES»

La demande de permis de construire pour la réhabilitation de la chapelle a été déposée le 1er juillet 2013 et le permis accordé le 20 juin 2014.

Se servant de l'étude préalable établie par Mme LE BEC, en concertation avec le maître d'ouvrage et avec le service Départemental de l'Architecture

L'ATELIER GARCONNET ARCHITECTES a établi le diagnostic des désordres observés et le programme des travaux à réaliser.

Les demandes de subventions ont été adressées en janvier 2015, à la DRAC (Etat), à la Région, au Conseil Général, à la Sauvegarde de l'Art Français : les accords sont attendues.

Suite à l'appel à la concurrence lancé dans la Presse et après études par la Commission d'Appel d'offres, les marchés négociés ont été attribués par le Conseil Municipal le 30 juillet 2015.
Les entreprises retenues sont :

- MACE de Quessoy pour le gros œuvre.
- MOULLEC de Lamballe pour la charpente.
- DAVID GUILLERME de Bourbriac pour la couverture.
- DIEULANGARD de Quessoy pour l'électricité.

Le montant des travaux est estimé à 355 901,43 € HT soit 427 081,72 € TTC.

Travaux et aménagement du cadre de vie.

Comme chaque année la réception et l'entretien des routes communales a eu lieu.
Pour 2015 ce sont 2,435 km qui ont été réalisés dans le cadre du programme routier.
Le montant s'élève à 38 188,74 € TTC + 31 533,51 € TTC de solde 2014 qui ont été règlés soit un investissement de 69 722,25 € TTC.

En plus du programme routier, la municipalité a réceptionné les travaux de la deuxième tranche de la rue de l'Armor. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 345 800,40 € TTC (l'estimatif s'élevait à 476 202 € TTC).

L'aménagement de la rue de Kerjoly et des abords du terrain de foot est également terminé.
Le montant s'élève à 222 312 € TTC et les travaux ont également été réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

D'autres travaux ont été réalisés :

- La viabilisation du lotissement de Park Hastell pour un montant de 450 000€ TTC.
- La reprise des bordures en granit place du centre pour un montant de 3 700 € HT par l'entreprise ASPO.
- La réalisation d'une salle acoustique à Kozh Kastell (ces travaux ont été réalisés en régie par les services techniques pour un montant de 3292€72 HT).
- La salle communale de St Houarneau a été rénovée (peinture). Ce sont les services techniques qui ont réalisé les travaux.
- Une pyramide de cordes a été installée à l'Aire de jeux de Roudoué.
- Remplacement des fenêtres sur la maison du Danouët.

La salle communale de St Houarneau

Il reste à réaliser dès la rentrée :

- Le remplacement de la porte de la maison communale au Danouët pour un montant de 699,34 € TTC (porte et fenêtres) et la réfection du plafond.
- L'extension de l'atelier communal, avec la réalisation d'un préau de 180 m^2 pour un montant de 14 569€ TTC. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Multipose service, de Bourbriac.
- L'aménagement du cimetière pour un montant de 21 233,70 € HT. Ces travaux seont réalisés par l'entreprise Lombardet, de Bourbriac.

Différents aménagements et travaux sont actuellement à l'étude :

- La rénovation de la chapelle de St Houarneau. Le montant estimé est de 355 000 € hT.
- L'aménagement de la 3ème tranche de la rue de l'Armor. Le montant estimé est de 270 000 € HT.
- La mise en place d'une signalétique et la numérotation des villages et lieux-dits sur toute la commune.

Aire de jeux de Roudoué

Depuis quelques semaines l'aire de jeux de Roudoué fait l'objet de nombreuses dégradations. Qu'il s'agisse des structures de jeux ou de l'environnement.

La municipalité appelle la population à un plus grand respect des lieux, à la vigilance de chacun et au signalement des incidents et dégradations à la mairie ou à la gendarmerie.

La mairie rappelle qu'il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool et de circuler avec des engins motorisés à 2 roues quelle que soit la puissance de ces derniers sous peine de contravention et de poursuites (plusieurs plaintes ont déjà été déposées et elles continueront de l'être).

Chiens errants

Depuis quelques semaines la gendarmerie et les élus sont régulièrement sollicités pour des problèmes de chiens errants.

Au-delà du fait que c'est interdit de laisser son chien divaguer nous rappelons que c'est dangereux pour les personnes (notamment les enfants) et qu' ils peuvent représenter un danger pour la circulation.

Les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections ramassées. Pour rappel, la commune a une convention avec «Chenil service» et elle fera appel à cette société aussi souvent que nécessaire.

«Est considéré comme en état de divagation tout chien,qui en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation tout chien abandonné, livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.»

Avis aux propriétaires : prenez soin de vos bêtes et tout le monde n'en vivra que mieux !

2015, c'est aussi :

les 40 ans de l'association des donneurs de sang

L'association pour le don du sang bénévole de Bourbriac est née le 9 juillet 1975 (statuts déposés à la préfecture).
Mme Guillaume Geneviève devient la 1ère présidente lors de la première assemblée générale.
Ensuite ce seront Joseph Cloarec, Eugène Bourdon, Manu Coatrieux, Gilbert Le Jan et enfin Francis André, l'actuel Président et ce depuis 1997.
4 collectes de sang sont organisées dans l'année (mars, juin, le 19 septembre 2015 et le 29 décembre 2015 pour cette année).
L'association organise des manifestations, à savoir :

- un concours de cartes
- 2 bals

Les bénéfices permettent de remettre un bon d'achat aux enfants (jusqu'à 7 ans) des donneurs à Noël.
D'autres dons sont effectués au profit de la lutte contre la mucoviscidose, du Téléthon et de Leucémie espoir.

Le bureau actuel se compose de :

- M. Francis André, président
- Mme Moël Marie Paule, vice présidente
- M. Hamonic Christophe, secrétaire
- Mme Bahers Paulette, secrétaire adjointe
- Mme Daré Chantal, trésorière
- Mme Collin Sylviane, trésorière adjointe

Association «Bourbriac Pour Dylan»

«Bourbriac pour Dylan» est une association, créée dans le but d'aider Dylan, un petit briacin de 10 ans qui lutte actuellement contre la leucémie.
L'association s'est créée spontanément à l'initiative de l'ensemble des associations de la commune. Elle a pour but de subvenir aux besoins de Dylan et de sa famille.
Le bureau se compose de Audrey CONNAN, présidente ; Francis ANDRE, vice-président ; Emilie DURO, trésorière avec CHRISTIAN DRONIOU ; Sébastien OLLIVIER-HENRY, secrétaire avec Murielle COATRIEUX.
Bourbriac dispose d'un tissu associatif très encourageant qui a permis de créer rapidement un budget pour les premières dépenses. En effet chaque association communale a donné la somme de 100 euros, ce qui a permis dans un premier temps de réaliser l'aménagement d'une chambre, le changement de la literie ainsi que l'achat d'un ordinateur afin de pourvoir permettre à Dylan d'être scolarisé à domicile.
Plusieurs manifestations ont déjà eu lieu : un bal à l'initiative des donneurs de sang, du club des cheveux d'argent et des anciens d'Algérie ; des dons lors du Théatre des écoles publiques, des dons à l'occasion de la soirée crêpes de l'école St Briac, ainsi qu'une porte ouverte chez Franck LABARRE à COADOUT avec plantation de pommes de terre à l'ancienne, la récolte et la vente de ces pommes de terre a eu lieu le 30 août dernier.

1995-1996 : Naissance du Bagad

Histoire du
Bagad Boulvriag

par Dominique ROUE, président-fondateur

La première sortie se faisait en mars 1995 au carnaval de Plésidy avec trois cornemuses et huit bombardes (à noter que les deux rescapés de cette époque sont Laurent Guillou… et moi-même !).

Le 1er avril 1995, était organisé à la Salle de Forges de Bourbriac un fest-noz «pour la renaissance du Bagad» et était inaugurée une exposition consacrée au premier Bagad et à l'ancien Cercle Celtique qui avaient marqué la vie des Briacins au début des années 1960 (le Bagad avait évolué en 1ère catégorie de l'époque sous la houlette d'Etienne Rivoalan et le Cercle Celtique avait été champion de Bretagne.)

Les 46 sonneurs débutants prenaient leur autonomie en juillet 1995 avec le soutien moral et financier du Centre Culturel Breton et de la Municipalité de Bourbriac.

Après un long débat sur le nom, certains suggérant «Bagad Etienne Rivoalan», «Bagad Boulvriag» était adopté, l'association étant créée. Président : Dominique Roué, vice président : Loïc Devallan, trésorier : Michel Thomas et secrétaire : Sylvie Le Cam.

Dès le mois d'août 1995, un voyage à Arnhem au Pays-Bas en compagnie du nouveau Cercle Celtique de Bourbriac était organisé, avec une prestation inoubliable dans un camp de réfugiés, la visite d'Amsterdam, etc.

L'année 1996 débutait par l'animation de la fête des Camélias à Guingamp en mars, puis un déplacement à Paris avec le Kop Rouge pour soutenir En Avant contre Créteil en ¼ de finale de la Coupe de France de football au Parc des Princes. La saison se poursuivait avec la fête du cheval breton à Loudéac, précédant un voyage en Catalogne (Limoux, Perpignan, Saint-Cyprien, Collioure, Barcelone) à l'invitation de Nicole Querou, briacine habitant cette région et seule, à ce jour, championne de Bretagne de sonneurs de couple (en 1964 associée à son frère Michel).

A la rentrée 1996, l'effectif de l'école de musique du Bagad est de 70 élèves et la décision de participer aux concours des bagadoù de 1997 est entérinée.

Le 31 décembre 1999, le Bagad organisait le «fest-noz du millénaire» à la Salle des Forges.

L'année 2000 sera l'année d'un superbe voyage en Galice en compagnie du Cercle Celtique de Bourbriac.

En 2003 : voyage inoubliable en Pologne avec la Kevrenn Bro Pelem dirigée alors par le regretté André CHAUVEL. La visite du camp d'Auschwitz restera marquée dans toutes les mémoires. La montée de 5ème en 4ème catégorie avec un titre de champion de Bretagne, sous la direction de Cédric Le Bozec sera un autre grand moment de cet été 2003.

En 2005, nouveau titre de champion de Bretagne de 4ème catégorie et ascension inespérée en 3ème catégorie.

L'année 2006 verra l'arrivée de Fabien Le Bris comme «pen-sonneur», fonction qu'il occupait quelques mois plus tôt au célèbre Bagad de Lann-Bihoué.

En 2008, l'évènement sera un premier concert en l'église de Bourbriac aux côtés du réputé Ensemble Choral du Bout du Monde, dirigé par Christian Desbordes.

En 2009, le Bagad a accompagné En Avant au stade de France pour une première victoire historique en coupe de France. Le départ de Fabien en cette même année sera un moment difficile et le niveau musical s'en ressentira en 2010 et 2011. L'arrivée d'Ivonig Le Meut comme nouveau pen-sonneur, redynamisera le groupe en 2012 et 2013, avec, cerise sur le gâteau, un nouveau concert exceptionnel à l'église de Bourbriac en compagnie de l'Ensemble Choral du Bout du Monde.

Le printemps 2014 commencera mal avec une dernière place au concours de Saint-Brieuc mais se terminera mieux avec un déplacement à Paris pour une nouvelle victoire d'En Avant en coupe de France ! Au concours d'été à Quimper, grâce à une «mobilisation générale» autour de Cédric Le BOZEC, le Bagad Boulvriag évitera la relégation. L'automne 2014 verra un déplacement du Bagad à la fête du Piment d'Espelette pour un échange avec le chœur basque «EZPELETAN KANTUZ» ; le concert en commun des deux groupes le 8 novembre 2014 à la Salle des Forges de Bourbriac restera un grand moment de ces 20 années !

L'année 2015 a bien commencé avec une très belle 2ème place sur 15 au concours de Vannes, juste derrière le «Bagad Bleidi Kamors» de Camors, grâce à une belle suite Plinn ! Le Bagad était dirigé par Cédric LE BOZEC, également responsable des cornemuses. Les batteurs étaient dirigés par Tanguy Derrien, les bombardes par Laetitia Derrien, Louri Derrien et Morgan Guinot. L'accession est donc d'actualité ! Cela serait un très beau cadeau d'anniversaire pour les 20 ans du Bagad Boulvriag !

Après le concours à Quimper le 25 juillet 2015, le bagad accède pour la première fois de son histoire à la 2ème catégorie des bagadoù.

Les temps d'activités périscolaires

La rentrée de septembre 2014 a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les enfants allant en classe le mercredi matin, le temps d'enseignement est désormais allégé les autres jours de la semaine.

Après la journée de classe, la commune prend en charge les enfants et propose des activités périscolaires. Les TAP proposés aux élèves de maternelle et élémentaire seront encore gratuits à la rentrée prochaine pour les familles et resteront facultatifs. Ils visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives. Il s'agit en fait d'une initiation, d'une sensibilisation.

Ecole maternelle

Les TAP sont prévus sur le temps de la sieste pour les élèves de petite section. Pour les élèves de moyenne et grande section, les TAP se déroulent en fin d'après-midi de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les TAP sont encadrés par le personnel communal, des animateurs de la communauté de communes et des intervenants extérieurs recrutés par la commune. Un intervenant encadre un groupe de 14 enfants maximum.

Les activités proposées sont des activités douces :

- jeux,
- relaxation,
- activités autour du livre,
- activités physiques,
- expression corporelle.

Ecole élémentaire

Les TAP sont organisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis et durent 1h30. Chaque groupe d'enfants correspond à une couleur, est encadré par un intervenant et ne peut excéder 18 enfants. Ces enfants sont répartis par tranches d'âge (CP-CE, CM1-CM2). Un programme d'activités est défini pour chacun des cycles scolaires.

(Voir tableau d'activités de la rentrée prochaine)

ECOLE ELEMENTAIRE
TAP de 15h00 à 16h30

Groupe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Arts Plastiques	Culture bretonne (danses et jeux)	Activités diverses - Communauté de Communes	Activités diverses - Communauté de Communes
	Danses bretonnes	Gouren	Découverte de la musique	Bibliothèque (activités autour du livre)
	Activités autour du cirque	Activités diverses - Communauté de Communes	Arts Plastiques	Découverte de la musique
	Hip hop	Arts Plastiques	Bibliothèque (activités autour du livre)	Chanbara

CP - CE1 - CE2 | CE2 - CM1 - CM2

UN MOTO-CLUB 100% TRIAL

Trial Moto Club

«En route pour un championnat de France à Bourbriac»

Pratiquant de longue date en Île-de-France, Alain Larrère a rejoint sa chère Bretagne il y a bien des années et depuis 2005, il s'occupe avec son fils Benoît et leur ami Philippe Savéan, des activités trial du Moto Club de Goudelin-Le Merzer, organisateur d'épreuves de ligue à Magoar (22).

En 2010, ils trouvent un terrain situé à flanc de vallée, au Disquay, sur la commune de Bourbriac (22) et se mettent au boulot. Quelques mois plus tard, un versant boisé abrite une douzaine de belles zones de rochers et de dévers alors que la prairie d'en face accueille d'autres sections de roches, le parking et le modeste local du club. Bon, rien à voir avec les impressionnantes constructions de Bréal-sous-Montfort (35), gros club et école de trial en Bretagne mais la même volonté de promouvoir notre discipline et d'organiser de belles rencontres. Un partenariat a été fait avec eux, pour que l'école de trial puisse se déplacer chez nous à Bourbriac, lors de stages et d'initiation à la moto trial, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Preuve de reconnaissance, le Trial MC Bourbriac compte déjà, depuis sa création en octobre 2012, 50 adhérents dont (14 filles et 29 garçons) :

- une dizaines de pilotes faisant le Championnat de Bretagne
- une vingtaine en Trial loisirs
- une dizaines d'Officiels (Directeurs de course, commissaires sportif et commissaires de zone)
- plusieurs bénévoles œuvrant à d'autres taches

Et 4 pilotes de l'île de Jersey qui ont découvert la beauté du lieu à l'occasion d'une des (déjà) huit épreuves organisées par la Larrère Family !

En plus des sessions d'entraînements hebdomadaires, 2015 aura vu le Trial Moto-Club Bourbriac organiser une session de formation d'officiels fin janvier, participer aux deux Jours de Jersey en mars, assurer des démonstrations trial, assurer une initiation à la moto de trial électrique en collaboration avec l'école de trial de Bréal sous Montfort au «Mini MARKER FAIRE de Saint-Malo», organiser la 4ème manche du championnat de Bretagne de Trial moto le 14 juin passé au «Disquay» à Bourbriac, sans parler de l'aide apportée en tant que commissaire au Championnat de France à Ploudiry (29) le 1er et 2 août 2015 et

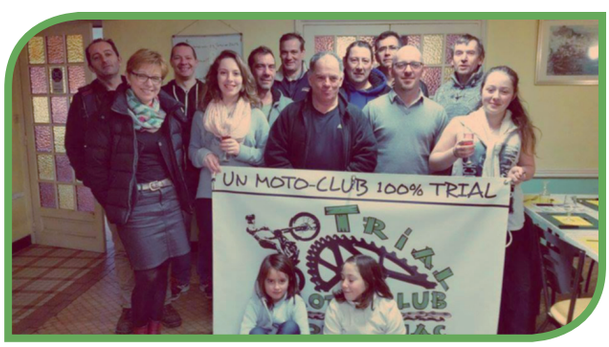

une équipe aide chaque année pour officier sur les enduros de Loguivy plougras et du Merzer qui sont organisés par Le Moto-club Goudelin le Merzer.

Et comme ils n'aiment pas rester inactifs, toute l'équipe du Trial Moto-Club Bourbriac a prévu d'ici deux ou trois ans, d'organiser une épreuve du championnat de France sur deux jours.

Pour le reste de la saison, il sera proposé des entraînements, un stage de perfectionnement pilotes et un stage d'initiation pour les enfants.

Si vous passez dans le coin, n'hésitez donc pas à nous rendre une petite visite ou encore mieux, à venir rouler avec nous, vous ne serez pas déçu de l'accueil !

Quelques mots sur l'épreuve du 14 juin 2015 au Disquay :

Après moins d'un an de préparation, l'épreuve de Trial s'est déroulée avec succès, le soleil s'est invité parmi les 80 pilotes disputant cette 4ème manche du championnat de Bretagne sur ce merveilleux site du Disquay, un tracé de 12 zones, très sélectif qui par ailleurs a donné du fil à retordre à certain pilotes.

Une dizaine de pilotes sont venus de l'île de jersey comme chaque année et aussi quelques pilotes hors ligue.

Un grand merci aux propriétaires des terrains, à la municipalité de Bourbriac et à tous les bénévoles.

Notre pilote de Jersey, Richard Pallot, en catégorie Open reste en tête du championnat de Bretagne, qui d'ailleurs représentera notre club au championnat de France au mois d'août à Ploudiry (29), Benoît Larrère garde aussi sa première place en catégorie S3 Plus et Philippe Savéan sa troisième place en S4 Plus. Que de bons résultats pour notre club en ce milieu de saison.

Renseignements :

- Benoît Larrère (Président) / **06.74.62.33.96**
- Alain Larrère (Trésorier)
- Philippe Savéan (Secrétaire et responsable des commissaires)
- Email : Trialmcbourbriac@gmail.com
- Site : trialmotoclubbourbriac.jimdo.com

L'EHPAD de Bourbriac

L'EHPAD est constitué de 45 agents et de 64 résidents : avec 47 femmes et 17 hommes. La moyenne d'âge à l'entrée de la structure est de 87 ans.
L'établissement a mis en place des référents pour chaque résident. Le référent est un professionnel de l'établissement, c'est l'interlocuteur privilégié pour la famille et son entourage, il peut être sollicité pour toutes les questions concernant le quotidien du résident et la famille peut lui formuler des attentes particulières.
Une psychologue, Mme BOURDONNAIS Catherine, est présente deux jeudis par mois pour accompagner et écouter les résidents.
Il y a également la présence d'un médecin coordonnateur, le Docteur INIZAN-LESCOP Véronique, deux jeudis par mois. Elle garantit une prise en charge gérontologique avec l'équipe soignante et définit les priorités de soins.

L'établissement propose des activités variées tous les après-midi du lundi au vendredi. Différentes animations et sorties sont organisées : fête des anniversaires des résidents, sortie à la médiathèque de BOURBRIAC, à la basilique de GUINGAMP, messe tous les 15 jours célébrée au sein de l'établissement.
Différents intervenants se déplacent : Chorale de BOURBRIAC et POMMERIT LE VICOMTE ; M. RAOULT, Conteur de LANRIVAIN ; Chansons avec «Fragance of Love», groupe irlandais ; Cercle Celtique de BOURBRIAC ; les Frères MORVAN…
Une porte ouverte est organisée le 1er dimanche d'octobre ainsi qu'une fête de Noël avec les agents, les employés communaux et tous les enfants.

L'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.
Toute personne ayant des idées de sorties, d'animations ou autres, peut nous en faire part.
Toutes les remarques relatives à des dysfonctionnements ou permettant d'améliorer le service sont les bienvenues.

EHPAD DE BOURBRIAC – Rue de Coat-Liou
22390 BOURBRIAC – 02 96 43 44 77

Concours des maisons fleuries

Le vendredi 10 juillet 2015, les membres du jury : Christelle LE COUSTER, Christian DRONIOU, Philippe RONGIER et Bernard MIRONNET ont été découvrir les différentes réalisations des dix personnes inscrites au concours dans les quatre catégories suivantes :
Petit jardin – Grand jardin – Village (bord de route) – Façade.
Plusieurs critères devaient être respectés.
Le concours met l'accent sur le développement durable, la mise en scène, l'harmonie des couleurs, la qualité des végétaux, la végétation pérenne pour un embellissement permanent et la non utilisation de produits chimiques pour le désherbage.
Le jury a observé de très belles réalisations.
Les résultats vous seront donnés ultérieurement.

du côté de la Médiathèque…

Des nouveautés pour la rentrée !

- **Nouveau matériel informatique**
  Le parc informatique de la médiathèque a été remplacé en grande partie par du matériel neuf. Les usagers pourront utiliser quatre nouveaux ordinateurs mis à leur disposition (Système d'exploitation Windows 7 et Windows 8).
- **Une liseuse électronique**
  De septembre à décembre, les lecteurs pourront emprunter une liseuse de livre électronique Kobo Aura H20. Cet outil nous est prêté par la Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor.
- **Concert de siiAn :**

Un Tour Ailleurs, le vendredi 6 novembre 2015 à 20h30 à la Médiathèque en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor.
Des chants traditionnels arides et lumineux d'Afghanistan à la poésie engagée de Nina Simone, Un Tour Ailleurs concentre force mélodique et interprétation dépouillée.
siiAn (chant / rebab afghan / guitare / autres cordes) et Gaëtan Samson (daf perse / santoor) traversent ici librement l'Asie Centrale, le Moyen-Orient, les Balkans, l'Irlande, et l'Amérique du Nord.

Animation vélo Kamishibaï

Du nouveau à Bourbriac

Frédéric Le Roux, transporteur

Frédéric LE ROUX est installé depuis novembre 2014 sur la commune en tant que transporteur routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes et de longues distances.
Pour s'installer il a passé son attestation de capacité ainsi qu'une attestation de commissionnaire de transport.
Son projet est l'acquisition d'un terrain sur la Zone de Keriolet afin d'y construire un bâtiment de 600m^2 avec un bureau et une plateforme de stockage. Dans l'avenir, si son activité s'accroît, l'objectif serait de créer des emplois sur la commune.
Frédéric et sa famille sont installés sur la commune de Bourbriac depuis 2008, ils sont originaires de la région parisienne. En faisant des recherches généalogiques, il a découvert que ses arrière-arrière-grands-parents (LE ROUX Vincent Marie & LE MOAL Marie Anne) ainsi que son arrière-grand-père (LE ROUX Jean-François) sont nés sur la commune de Bourbriac.
Restigou – 22390 BOURBRIAC – 06 32 14 09 12 – sas.transflr@hotmail.com

Yolande Breton, couturière

Yolande BRETON s'est installée dans la couture en tant qu'auto-entrepreneur. Elle vous propose différents types de travaux de couture (ourlets, reprises, ajustements…) ainsi que des créations.
Elle est titulaire d'un BEP-CAP Industrie Mailles Habillement. A l'époque, elle n'a pas trouvé d'emploi dans ce domaine et n'a pas osé installer sa propre entreprise. C'est pourquoi depuis plus de 20 ans elle travaille dans l'agroalimentaire, poste qu'elle conserve toujours aujourd'hui dans l'attente de se consacrer totalement à la couture.
Yolande vous accueille du lundi au jeudi de 15h30 à 18h30 et le samedi de 14h30 à 17h30.

11 rue des Menhirs – 22390 BOURBRIAC –
06 31 14 48 87 – y.breton@orange.fr

Stéphane Lesage, courtier

Stéphane LESAGE s'est installé sur la commune de Bourbriac depuis le 1er mai 2015en tant que courtier en assurance.
Il est originaire du Pas de Calais et il réside sur la commune depuis 8 ans. Il travaille depuis longtemps dans le domaine des assurances et a choisi de s'installer à son compte.
Il vous propose des contrats de protection sociale principalement dans le milieu des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales). Le but étant de rechercher les compagnies les plus intéressantes pour les assurés.

10 rue du Télégraphe – 22390 BOURBRIAC – 06 08 99 95 06
s.lesage.caps@orange.fr

Conseil municipal de jeunes

Le conseil municipal travaille actuellement à la création d'un conseil municipal de jeunes.

Des élections auront lieu le 19 septembre 2015, pour les jeunes domiciliés à Bourbriac et âgés de 9 à 14 ans (15ème année).

Les élus sont disponibles pour répondre à toutes les questions et pour de plus amples renseignements nous invitons les jeunes citoyens à prendre contact avec la mairie par mail : mairie.bourbriac@orange.fr ou par téléphone : 02-96-43-40-21

Extraits des décisions du Conseil municipal

(les procès verbaux sont disponibles sur le site)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2015

Travaux Bâtiments - Local « bagad » Koz Kastell - Le local situé à Koz Kastell et mis à la disposition du Bagad pour ses répétitions nécessite des travaux notamment une correction acoustique pour assurer la qualité du local en y réduisant la réverbération et le niveau sonore global.

L'association TY AN PARK STUDIO avait réalisé en décembre 2013 une étude acoustique et émis des préconisations pour ce local.

Les mesures correctives proposées portent sur :

- Le traitement du plafond de la salle par la mise en œuvre d'un plafond en plaques de laine de roche minérale compressée,
- Le traitement des murs par la pose d'un revêtement mural en Fibralith de 3 mm permettant d'atteindre un bon coefficient d'absorption
- La mise en œuvre d'un parquet avec isolant
- L'ajout d'une porte au niveau de l'accès aux anciens vestiaires pour corriger la présence d'ondes stationnaires à cet endroit.

2 sociétés ont remis une offre de prix pour la fourniture des matériaux qui seront mis en œuvre par le personnel communal

Point P	3 292.72 € H.T	soit 3 951.26 € T.T.C.
Big Mat ZIEGLER	3 686.75 € H.T	soit 4 424.10 € T.T.C

Après examen des devis par les commissions « Bâtiment » et « Appel d'Offres » le 27 janvier 2015, la fourniture des matériaux a été confiée à la Société Point P conformément au devis présenté

Agrandissement Atelier - M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge des travaux de bâtiment fait part à l'assemblée que pour de stocker le matériel et engins nécessaires aux agents communaux, il est envisagé d'agrandir l'atelier communal par la réalisation d'un auvent d'une surface de 6 m sur 30 m qui sera raccordé sur le bâtiment existant.

Les deux entreprises consultées ont remis une offre de prix :

- M. Aurélien HERVE	15 330.75 € H.T	soit 18 396.90 € T.T.C.
- MULTIPOSE Service	12 140.83 € H.T.	soit 14 569.00 € T.T.C.

La commission d'appel d'offre a étudié les différentes propositions et propose de retenir la société MULTIPOSE Service conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 12 140.83 € H.T soit 14 569.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De confier les travaux d'extension de l'atelier communal de Koz Kastell à l'entreprise MULTIPOSE Service conformément au devis arrêté à la somme de 12 140.83 € H.T. soit 14 569.00 € T.T.C.
- de confier à Monsieur BOUGET l'établissement de la demande de permis de construire conformément au devis présenté pour la somme de 2 100 € H.T. soit 2 520 € TTC.
- autoriser le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire ainsi que toutes les documents se rapportant à cette extension de bâtiments.

Mise aux normes paratonnerre de l'église - La norme NFC 17-102 de septembre 2011 impose la mise en place d'une protection par parafoudre sur l'alimentation des cloches électrifiées : cette protection est complémentaire du parafoudre type 1 qui doit être installé sur l'arrivée électrique de l'église.

D'autre part, une liaison équipotentielle des terres qui permet la liaison entre la prise de terre paratonnerre et le réseau fond de fouilles ou le réseau de terre électrique est obligatoire.

Le devis établi par la société Alain MACE qui assure la vérification des installations de protection contre la foudre pour ces mises aux normes s'élève à 1 428.72 € H.T soit 1 714.46 TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie les travaux à l'entreprise MACE conformément au devis présenté.

Mise aux normes de l'ascenseur de la Mairie - Le Maire informe l'assemblée que des travaux s'avèrent nécessaires pour mettre l'ascenseur de la Mairie aux normes.

Les devis établis par la société THYSSENKRUPP s'élèvent à

- pour les travaux à prévoir dans le cadre de la loi Robien : 168.92 € TTC
- pour les travaux à prévoir dans le cadre des travaux d'accessibilité des Handicapés : 9 208.86 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie à l'entreprise THYSSENKRUPP :

- les travaux dans le cadre de la loi Robien pour 140.77 € H.T. soit 168.92 € TTC
  - éclairage des locaux techniques
  - conformité du système de secours
- les travaux dans le cadre de l'accessibilité des Handicapés pour 7 674.05 € H.T. soit 9 208.86 € TTC
  - plastron cabine norme handicapés + boutons paliers + signalisation étage
  - plaques palières avec signalisation palières sur chaque niveau
  - téléphone triphonie avec boucle inductive et voyant incorporés, synthèse vocale, téléalarme,
  - miroir argenté
  - main courante

Participation programme €coGenR - Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, de la hausse du prix des énergies, le Syndicat Mixte du Pays de Guingamp propose aux collectivités de son territoire les services d'un technicien énergie .

D'autre part, il propose à la Commune de s'engager dans cette démarche d'économies d'énergies et d'amélioration énergétique de son patrimoine en intégrant le Programme €coGenR

A cet effet, considérant que

- pour réaliser des économies d'énergie, il est primordial de connaître ses consommations,
- pour une analyse fine, il est nécessaire de compter distinctement l'énergie ou les calories dépensées pour le chauffage, et de ce fait, d'installer des sous compteurs
- le programme LEADER permettrait de financer plus de 75 % de la dépense,

le Pays de Guingamp propose de coordonner une commande groupée pour la fourniture et l'installation de tous les sous-compteurs nécessaires aux 17 communes engagées dans la démarche €coGenR

Il est proposé que la commune de BOURBRIAC commande par ce biais 3 sous compteurs sur l'installation de la Mairie, des salles des associations à Koz Kastell et à la salle de Forges.

Le devis présenté par l'entreprise LE BARTZ pour la pose et l'installation des 3 sous-compteurs s'élève à 4 242.86 € TTC, compte tenu de la participation des co-financeurs le reste à charge pour la Commune s'élève à 954.64 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'engager la Commune dans cette démarche d'économies d'énergies et d'amélioration énergétique de son patrimoine en intégrant le programme €coGenR
- d'équiper les bâtiments suivants de sous-compteur :
- Mairie
- Salles des associations de Koz Kastell
- Salle des Forges
- d'avoir recours au Pays de Guingamp pour la commande groupée.

Construction de 5 pavillons locatifs sociaux - La commune a sollicité Côtes d'Armor Habitat pour la construction de logements sociaux dans le lotissement de Park Hastell.

Cet organisme a inscrit cette opération de construction de 5 pavillons à Parc Hastell avec une typologie de 2 T3 (logements adaptés aux personnes âgées) et 3 T4 (logements familiaux) et à lancer la consultation d'un maître d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- accepte la cession dans le lotissement de Park Hastell, du lot «îlot B» cadastré à la section AC sous le numéro 471 pour une contenance de 1 044 m² pour la construction de 5 pavillons locatifs sociaux (dont 2 adaptés spécifiquement aux personnes âgées).
- accepte que ce lot viabilisé (branchements individuels tous réseaux (EDF-EU-EP et AEP, FT) pour chaque logement inclus) soit cédé par la commune pour le montant de l'euro symbolique.
- accepte, en contre partie des frais de viabilisation, une participation de Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 40 % du prix du m² de terrain viabilisé plafonné à 5000 € par logement, soit 40 % de 25 € = 10 € x 1 044 m² = 10 440 €.

Révision du P.O.S - Lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études

Par courrier du 3 décembre 2014, la SARL A & T Ouest de Lannion a souhaité résilier à l'amiable le marché du 21 octobre 2011 relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation en vue de retenir un cabinet selon un cahier des charges élaboré en étroite collaboration avec les services de la DDTM .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation selon le cahier des charges.

Immeuble «Rue du télégraphe» - Le Maire informe l'assemblée que les effectifs de l'école Diwan de Bourbriac progressent et qu'un deuxième poste d'enseignant a été créé pour la rentrée prochaine.

Le bâtiment loué par la Communauté de Commune de Bourbriac à Rouduoé devient trop petit, et l'association d'Education Populaire Bretonne «DIWAN BOULVRIAG», recherche un bâtiment pour accueillir 2 classes et pièces annexes.

Le Maire signale que le bâtiment communal situé Rue du Télégraphe et vacant depuis le départ des services de la Poste et de la Paroisse serait susceptible de convenir après quelques travaux notamment de remplacement des huisseries et de remise aux normes des installations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un accord de principe pour la location de l'immeuble sis Rue du Télégraphe à l'Association d'Education Populaire Bretonne «DIWAN BOULVRIAG», en vue d'ouvrir deux classes, en langue bretonne à la rentrée de septembre 2015.
- autorise le Maire à engager les négociations avec les représentants de cette association,
- dit que la commission «Bâtiments» se réunira prochainement sur place pour recenser les travaux nécessaires,
- dit que le Conseil Municipal se prononcera sur le prix de location.

Personnel Communal : Ratio Promus Promouvables -

• 3 adjoints techniques de 1ère classe souhaitent accéder au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade.

Considérant que ces agents remplissent les conditions exigées, le Maire a émis un avis favorable aux demandes formulées.

Les dossiers seront soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Les dispositions de la loi du 19 Février 2007 imposent que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par le Conseil Municipal par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé ratio promus-promouvables est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Commission Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 % afin de tenir compte de la spécificité des postes.

Le Comité Technique Paritaire Départemental est invité à émettre un avis sur l'application des ratios de promus promouvables proposés pour 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer comme suit les ratios « promus-promouvables » proposés pour l'année 2015 tels que proposés ci-dessous :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio	Nombre de bénéficiaires
Adjoint Technique territorial de 1ère classe	Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe	100 %	3

Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents - L'application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) de décembre 2010 parachève l'ouverture à la concurrence de l'électricité. Pour les structures publiques, il sera nécessaire de procéder à une

mise en concurrence, dans les règles de la commande publique, pour leurs contrats de fourniture d'électricité.

Fort de son expérience, le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) se propose d'organiser cette mise en concurrence pour les contrats de fourniture d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 KVA (tarif vert et jaune) mais aussi pour les contrats de fourniture d'électricité pour l'éclairage public (Tarif Bleu Eclairage Public)

Si la commune est intéressée, elle doit délibérer pour adhérer au groupement d'achat d'énergies dont le SDE est coordonnateur et ouvert à tous les acheteurs publics de la région Bretagne

L'adhésion au groupement est gratuite. Cette démarche mutualisée, outre le fait d'exonérer la commune d'une procédure complexe, contribue à stimuler la concurrence par une massification des volumes.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BOURBRIAC.

Avis sur installation classée pour la protection de l'environnement : élevage bovin - GAEC Beau Soleil

Le Maire informe qu'une consultation du public s'est déroulée du 5 janvier 2015 au 6 février 2015 sur la demande présentée par le G.A.E.C. de Beau Soleil, installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2101-2B de la nomenclature, fin d'être autorisé à exploiter un élevage bovin au lieu-dit Stanguenat à BOURBRIAC :

- augmentation du cheptel bovin de 150 à 200 vaches laitières
- aménagement intérieur de la stabulation avec la création de 30 places pour les vaches taries et 20 places logettes supplémentaires
- diminution du cheptel vaches allaitantes, génisses et bovins à l'engrais qui passe sous le régime du RSD (Règlement Sanitaire Départemental)

Aucune observation n'a été formulée durant l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Temps d'activités périscolaires (TAP) : convention association KOAD LIV. L'association KOAD LIV de LOUARGAT se propose d'intervenir, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires le lundi pendant 15 séances d'1 h 30 qui se dérouleront sur 3 cycles :

- Initiation aux croquis du 23 février au 2 mars 2015
- Initiation botanique : art plastique du 9 Mars au 8 Mai 2015
- Initiation gravure du 11 mai au 3 juillet 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de faire appel à l'association KOAD LIV pour assurer des séances d'activités autour des arts plastiques à compter du 23 février 2015 conformément au tarif souhaité de 50 € la séance
- autorise le Maire à signer la convention avec l'association KOAD LIV

Salle polyvalente de St Houarneau : Location - Le Maire fait part à l'assemblée des nuisances occasionnées aux locataires de logements de Saint Houarneau lors des locations de la salle polyvalente notamment la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décidede limiter la location de la salle polyvalente de Saint Houarneau, aux associations locales pour leurs manifestations.

Salle des forges - Tarifs location veille de location pour préparation. Le Maire propose à l'assemblée d'instaurer un tarif d'utilisation de la salle des Forges pour préparation la veille d'une location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 50 € le prix qui sera demandé aux personnes qui souhaitent réserver la salle des forges pour la préparer la veille d'une location à partir de 14 heures.

Convention d'occupation du domaine public - BOUYGUES / SAUR / Commune de BOURBRIAC. Autorisée à exploiter des réseaux de radiocommunication par arrêtés ministériels en date du 8 décembre 1994 et 3 décembre 2002, BOUYGUES Télécom doit procéder pour l'exploitation de son réseau, à l'installation d'antennes et faisceaux hertziens reliés à des armoires techniques dénommés équipements techniques destinés à émettre ou recevoir des ondes radioélectriques.

Dans le cadre de son domaine d'activités et du contrat qui la lie à l'autorité publique SAUR France exploite un réservoir d'une hauteur de 24.15 m environ sur la parcelle cadastrée à la section YC sous le numéro 6 et appartenant à l'Autorité Publique, la commune de BOURBRIAC.

Ce réservoir pouvant servir de lieu d'émission-réception, les parties se sont rapprochées au vu de définir par une convention les modalités d'une mise à disposition partielle du bien immobilier précité.

La convention d'occupation du domaine public a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'Autorité Publique et l'exploitant autorisent l'opérateur :

- A installer en partie sommitale du réservoir des antennes d'émission et de réception et/ou des faisceaux hertziens, une structure aérienne métallique permettant la fixation des antennes et/ou des faisceaux hertziens et à relier par un chemin de câbles les dites antennes aux équipements radioélectriques
- A installer des équipements radioélectriques au pied du réservoir.
- A alimenter les équipements radioélectriques en énergie et en liaisons téléphoniques.
- A intervenir sur ces équipements radioélectriques tant pendant la période d'exécution des travaux et de mise en place des équipements qu'ultérieurement pour les opérations de réaménagement ou de maintenance desdites installations.

Au titre de la mise à disposition des emplacements, la Commune de BOURBRIAC recevra une redevance annuelle de 2 953 € net (indexée sur l'Indice National du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec BOUYGUES TELECOM à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 10 ans.

Rue de l'Armor - Remplacement boîte de raccordement. Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de l'Armor (entre Tournemine et le Courjou), il a été procédé à la vérification des boîtes de branchements d'eaux usées avant la réalisation des revêtements Il s'avère judicieux de remplacer 2 boîtes dégradées.

Le devis établi par la SAUR s'élève à 1 530 € H.T soit 1 836 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie à la SAUR le remplacement de 2 boîtes de branchement sur le réseau d'eaux usées conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 1 530 € H.T. soit 1 836 € TTC

Panneaux de Signalisation - Le Maire présente à l'assemblée le devis établi par Sigma Systems pour la fourniture de signalétique pour 642.56 € H.T soit 809.63 € T.T.C

Descriptif du devis :

- Un ensemble composé de 2 mâts et 3 lames directionnelles pour annoncer :
  Ateliers Municipaux
  Salle des Associations
  Koz Kastell

- Deux lames directionnelles pour annoncer : Médiathèque

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie la fourniture de signalétique à Sigma Systèms conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 642.56 € H.T soit 809.63 € TTC.

La Poste - Le Maire informe qu'il a reçu les responsables du Groupe LA POSTE concernant les horaires d'ouvertures du bureau de BOURBRIAC envisagés à compter du mois de Mai 2015

Un courrier en date du 18 février est venu confirmer les propos tenus lors de cette rencontre et préciser les horaires d'ouverture au public à compter du mois de Mai 2015.

Jours	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Mercredi	9 H 00 – 12 H 00	Fermé
Jeudi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Vendredi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Samedi	9 H 00 – 12 H 00	Fermé

Le Conseil Municipal regrette que le bureau soit fermé le lundi et souhaite qu' il soit ouvert l'après-midi de 14 H à 17 H.

Mise à disposition de la salle de la Mairie pour réunion publique à l'occasion d'élections politiques - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement la salle de réunions située au rez de chaussée de la Mairie pour la tenue des réunions organisées dans le cadre des élections politiques.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2015

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par le Receveur - Commune – Lotissement – Assainissement - Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les comptes de gestion de l'année 2014 établis par le Trésorier Principal de GUINGAMP, Receveur Municipal, concernant les budgets Commune, Lotissement et Assainissement.

Considérant que les écritures des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal sont conformes,

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à la majorité (15 Pour - 4 Abstentions) des membres présents, adopte les Comptes de Gestion : Commune, Lotissements et Assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - Commune – Lotissement – Assainissement - Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2014 qui s'établissent comme suit :

Commune

Section de Fonctionnement

Dépenses 2014	mandats de l'année	1 970 032.40 €
Recettes 2014	titres de l'année	2 711 981,69 €
Résultat de l'an. 2014		741 949.29 €
Résultats antérieurs		1 041 358.69 € 668 268,79 €
Résultats cumulés		1 783.307.98 €

Section d'Investissement

Dépenses 2014	mandats de l'année	1 278 581.05 €
Recettes 2014	titres de l'année	1 093 641.40 €
Résultat de l'année		- 184 939.65 €
Résultats antérieurs		- 121 156.21 €
Résultats cumulés		**- 306 095.86 €**
	RAR Dépenses 2014	- 1 115 900.00 €
	RAR Recettes 2014	50 000,00 €
	Soit un déficit de	1 065 900 €

Assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses 2014	mandats de l'année	163 468.69 €
Recettes 2014	titres de l'année	159 026.65 €
Résultat de l'an. 2014		4 442.04 €
Résultats antérieurs		4 932.23 €
Résultats cumulés		**490.19 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2014	mandats de l'année	70 247.22 €
Recettes 2014	titres de l'année	62 584.00 €
Résultat de l'année		- 7 663.22 €
Résultats antérieurs		131 062.99 €
Résultats cumulés		**123 399.77 €**

Reste à réaliser en dépenses 50 000 €

Lotissements

Section de Fonctionnement

Dépenses 2014	mandats de l'année	337 413.01 €
Recettes 2014	titres de l'année	337 413.01 €
Résultat de l'année		0.00 €
Résultats antérieurs		€
Résultats cumulés		**0 €**

Section d'Investissement

Dépenses 2014	mandats de l'année	337 413.01 €
Recettes 2014	titres de l'année	337 413.01 €
Résultat de l'année		0.00 €
Résultats antérieurs		€
Résultats cumulés		**0 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 Pour et 4 Abstentions), le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2014.

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la section de fonctionnement cumulé 2014 au budget annuel ASSAINISSEMENT présente un excédent de 490.19 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat positif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'inscrire cet excédent comme suit :

Section de fonctionnement …….R 002 ……. 490.19 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 au budget annuel PRINCIPAL de la COMMUNE est de 1 783 307.98 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent comme suit :

Section d'investissement ..... compte 1068…….... 1 371 995.86 €

Section de Fonctionnement ……compte 002…… 411 312.12 €

Taux d'Imposition 2015 - Le Maire rappelle les taux d'imposition de la Commune et propose de reconduire ces taux pour 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.16 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 71.75 %

BUDGETS PRIMITIFS 2015 - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2015 :

Budget «COMMUNE» - La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 671 301.12€

La section d'investissement est équilibrée à 2 579 690.55 €

Budget «ASSAINISEMENT» - La section de Fonctionnement s'équilibre à 167 684.00 €

La section d'Investissement s'équilibre à 185 983.77 €

Budget «LOTISSEMENTS» - La section de Fonctionnement s'équilibre à 474 512.36 €

La section d'Investissement s'équilibre à 280 005.00

Durée d'Amortissement Travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie - Le Maire informe l'assemblée que dans l'instruction budgétaire « M 14 », les subventions d'équipement versées, sont qualifiées d' « immobilisations incorporelles », permettant leur imputation directe en section d'investissement au sein d'un compte d'immobilisation spécifique (compte 204) et leur amortissement (compte 2804).

Les subventions d'équipement versées à un organisme public sont amorties sur une durée maximale de 15 ans.

La Commune verse des subventions d'équipement au Syndicat Départemental d'Energie pour les travaux qui lui sont confiés (effacement de réseaux, éclairage public …)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'amortir les subventions d'équipement (compte 204), à compter de l'exercice suivant celui de leur versement sur une durée de 10 ans.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Programme de voirie 2015 - M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge de la voirie rappelle à l'assemblée que la commission « voirie » a sillonné toute la voirie communale et proposé un programme de voirie 2015.

Il présente ensuite le devis établi par le Centre Technique Départemental pour la pose d'un enduit superficiel sur les différentes voies retenues qui s'élève à 81 380 € H .T soit 101 225.70 € TTC,

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour , 4 abstentions) , le Conseil Municipal :

- suit l'avis de la commission et arrête le programme de voirie 2015 présenté,
- confie la réalisation des travaux au Centre Technique Départemental conformément au devis présenté et arrêté à 81 380 € H .T soit 101 255.70 € TTC,

Voie	Longueur	m²	Prix H.T	Prix TTC
Kergus	400	1320	8435,6	10 122,72
Le Ruil	180	707	1086,46	4 903,75
Kerliviou	260	1245	7589,1	9 106,92
Pen ar Vern	151	630	3659,4	4 391,28
Crec'h cant	105	382	2507,32	3 008,78
Pen Quelen	30	150,00	942,06	1 130,47
Danouet	185	1325,00	7586,10	9 103,32
Ty Nevez	200	775,00	4472,46	5 366,95
Kerguissec	290	1132,00	6180,72	7 416,86
Langoat Dour	410	1505,00	9535,80	11 442,96
Tournemine	425	1615,00	8817,90	10 581,48
Ty Vidou	165	570,00	3143,20	3 771,84
Goaz pren	205	930,00	5077,80	6 093,36
Kerlo Vihan	320	1250,00	6825,00	8 190,00
Kerphilippe	125	490,00	3027,00	3 632,40
Penquer lojou	80	330,00	2493,84	2 992,61
Total	3 531	14 356	81 380	101 255,70

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

Branchements d'eaux usées - M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge des travaux fait part à l'assemblée qu'une consultation d'entreprise a été lancée afin de réaliser un branchement d'assainissement pour desservir la propriété de M. GAUTIER Rue de Pont Jilez .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante pour réaliser les travaux et signer tous les documents relatifs à leur réalisation

Aménagement Rue de l'Armor - Avenant au marché EIFFAGE - Convention avec le Conseil Général - M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge des travaux de voirie fait part à l'assemblée qu'un avenant au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement de la Rue de l'Armor (entre Tournemine et le Courjou » est nécessaire en plus-value pour les travaux complémentaires suivants :

- réalisation de purges en grave bitume sur chaussée départementale suite à la demande des services du Conseil Général pour 13 255.50 € H.T
- aménagement du trottoir droit en allant vers le centre ville pour 3 932 € H.T
- dépose de bordures A2 + CS 1 pour 161.20 €
- mise en place de tampon fonte sur citerneau pour 320 € H.T.
- aménagement de l'allée à proximité du giratoire et desservant la zone artisanale pour 2 340 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant N°1 au marché de l'entreprise EIFFAGE tel que présenté.
- Autorise le Maire à signer l'avenant pour un montant en plus-value de 20 008.70 € H.T soit 24 010.44€ TTC ainsi que toutes les pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux.
- Autorise le Maire à signer un avenant à la convention relative à la réalisation par la commune de travaux sur mandant (réalisation de purges en grave bitume pour 13 255.50€ H.T) pour le compte du Département des Côtes d'Armor.

SUBVENTIONS 2015 - Le Maire informe l'assemblée que la commission «finances » a étudié les demandes des subventions des associations locales et extra communales parvenues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions ci-après pour 2015 :

Associations	Nbre de licenciés	Subvention allouée
CULTURE		
Bagad Boulvriag		1 050,00 €
Radio Kreizh Breizh		120,00 €
Danouët Festival Plinn		1 050.00 €
Centre Culturel Breton		800,00 €
Kuzul Skoassel Diwan Boulbriag		150 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Asso. communales	17 € / licencié	
U.S. Briacine	143	2431,00 €
USB Section Hand Ball	51	867.00 €
Asso. Sportive Collège		305,00 €
Tennis Briacin	43	731,00 €
Amicale Laïque	8.50 € / licencié	
- gymnastique	11	93.50 €
- tennis de table	11	93.50 €
- STEP	18	153.00 €
- section cyclos	34	289.00 €
- Zumba Ados	10	85.00 €
- Zumba Adultes	26	221.00 €
Lannion Judo Club du Trégor		2 400.00 €
Asso. Hors Comm.	8.50 € / licencié	
A Laïque PLOUM section expression	12	102.00 €
GRACES Twirling Club	15	127.50 €
PLOUMAGOAR STERE-DENN d'ARMOR Twirling	1	8.50
Armor Basket Club Guingamp	6	51.00 €
Nageurs Guingampais	5	42.50 €
Studio Danse & Forme	6	51.00 €
Redadeg		Pas de course
Canoë Kayak	3	25.50 €
URBANETHNIK (danse urbaine)	4	34.00 €
Club escalade Armor Argoat	1	8.50 €
Affaires Sociales		
La Courte échelle		150,00 €
ADMR Bourbriac		500,00 €
Bulle d'eau	4	34,00 €
Solidarité paysanne		152,00 €
Banque alimentaire		1 938.00 €
ANTLA		46,00 €
Panerioù 22		46.00 €
Ass Sports et Loisirs PLERIN		15,00 €
Association Infirmes moteurs cérébraux		46,00 €
Les restos du cœur		150,00 €
Ligue contre le cancer		46,00 €
ADAPEI		46,00 €
Secours Populaire		46.00 €
Association Leucémie Espoir		46.00 €
ECOLES		
Enfants scolarisés au Collège de Jules Ferry		
Séjour en Europe	**45 € / enfant**	
- Belgique	29	1 305.00 €
Séjour en France	**15 € / enfant**	
	23	345.00 €
Collège Diwan de PLESIDY	45 € / enfant	
	1	45.00 €
Enfants scolarisés en Lycée	**45 € / enfant**	
Lycée professionnel du Restmeur	1	45.00 €

Ecole Saint Briac	9 Elémentaire à 421.64 €	3 794.76 €
	11 Maternelle à 456.73 €	5 024.03 €
Diwan Gwengamp	3 Elémentaire à 421.61 €	1 264.92 €
Diwan BOURBRIAC	3 Maternelle à 456.73 €	1 370.19 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry		100,00 €
Chambre des Métiers Côtes D'Armor	3 x 40 €	120,00 €
Chambre des Métiers Ille et Vilaine	2 x 40 €	80,00 €
Chambre des Métiers Morbihan	1 x 40 €	40.00 €
Bâtiment CFA	1 x 40 €	40.00 €
MFR LOUDEAC	1 x 40 €	40,00 €
MFR MONTAUBAN de BRETAGNE	1 x 40 €	40.00 €
MFR PLERIN	1 x 40 €	40.00 €
MFR LESNEVEN	1 x 40 €	40 €
Lycée Le gros Chêne PONTIVY	1 x 40 €	40.00 €
DIVERS		
Eaux et rivières de Bretagne		46,00 €
Asso. des Chasseurs la Briacine		76,00 €
Baltic International Académy		100 €
Argoat Armor Plenum Organum		100 €
Bourbriac Pour Dylan		100 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT		
Ass, des Maires de France (Article 6554)		838.24€

Avis sur Installations classées - M. Christian DRONIOU, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, fait part à l'assemblée qu'une consultation du public du 17 mars au 20 avril 2015 est ouverte dans les commune de PLOUISY et de GRACES sur les demandes soumises à autorisation par l'installation classée pour la protection de l'environnement GUINGAMP Communauté en vue d'être autorisée à exploiter pour :

- Station du Pont-Ezer à PLOUISY : les adaptations nécessaires à la station d'épuration pour respecter la norme sur le phosphore ; ainsi que l'adaptation, le renforcement et l'extension de l'existant pour assurer le fonctionnement et l'exploitation des nouvelles installations. Cette installation destinée prioritairement à traiter des effluents domestiques est susceptible de recevoir les effluents industriels normalement traités à la station de GRACES,
- Station de la Z.I. de GRACES : la révision de la capacité nominale de la station d'épuration pour mettre en adéquation avec la capacité réelle de l'unité épuratoire tout en répondant aux objectifs de développement industriel de l'agglomération et aux objectifs de protection du milieu récepteur fixés par la Directive Cadre sur l'eau.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, la commune de BOURBRIAC est concernée par ces consultations du public dans la mesure où elle est située dans les périmètres du plan d'épandage présentés dans les dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a ni remarques ni observations à formuler sur les demandes présentées.

Avis sur Installations classées - Elevage EARL Porc de Kéridré à LOUARGAT - M. Christian DRONIOU, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, fait part à l'assemblée qu'une consultation du public d'un mois du 4 avril au 5 mai 2015 est ouverte dans la commune de LOUARGAT sur la demande présentée par l'E.A.R.L. Porc de Kéridré, installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-2a de la nomenclature, afin d'être autorisée à exploiter un élevage porcin au lieu-dit Kéridré à LOUARGAT.

La demande porte sur :

- Une augmentation des effectifs porcins soit après projet 2530 places animaux équivalents,
- L'aménagement des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment engraissement
- La mise en place d'une plateforme de compostage et la construction d'un bâtiment engraissement.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, la commune de BOURBRIAC est concernée par cette consultation du public dans la mesure où elle est située dans le périmètre du plan d'épandage présenté dans le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a ni remarques ni observations à formuler sur la demande présentée.

Tarifs de cantine - Convention avec les communes de domicile - Le Maire rappelle que la commune applique un tarif de repas à la cantine différent entre les enfants domiciliés à BOURBRIAC et les enfants domiciliés dans une commune extérieure.

Rappel des tarifs

- enfants domiciliés sur BOURBRIAC à :
  - ➢ enfants (primaire) …….. 2.92 €
  - ➢ enfants (maternelle)…….2.61 €
- enfants domiciliés hors commune à :
  - ➢ enfants (primaire) …….. 5.52 €
  - ➢ enfants (maternelle)…….5.22 €

Certaines communes de domicile d'enfants déjeunant à la cantine s'engagent à prendre en charge une participation afin de réduire le tarif appliqué aux familles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

Aménagement Rue de Kerjoly - Avenant au marché EIFFAGE - M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge des travaux de voirie fait part à l'assemblée qu'un avenant au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement de la Rue de Kerjoly est nécessaire en plus-value pour les travaux supplémentaires suivants :

- réalisation de purges par fraisage et mise en œuvre d'enrobé au niveau du carrefour avec la rue d'Avaugour pour 2 130.37 € H.T soit 2 556.44 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant N°1 au marché de l'entreprise EIFFAGE tel que présenté.
- Autorise le Maire à signer l'avenant pour un montant en plus-value de 2 130.37 € H.T soit 2 556.44€ TTC ainsi que toutes les pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux.

Horaires d'ouverture de La Poste - Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les responsables de « La Poste » concernant le souhait exprimé lors d'une précédente réunion à savoir l'ouverture du bureau les 6 jours de la semaine et l'ouverture de 14 H à 17 H.

Ils ont confirmé les horaires qui seront appliqués à compter du 11 mai 2015

Jours	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Mercredi	9 H 00 – 12 H 00	Fermé
Jeudi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Vendredi	9 H 00 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Samedi	9 H 00 – 12 H 00	Fermé

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2015

Tarifs de cantine 2014/2015 Collectif des 104 % - A l'ouverture de la séance, le Collectif des 104 % a souhaité prendre la parole au sujet des tarifs appliqués à la cantine scolaire.

Le Maire a rappelé l'historique et la décision prise le 9 Décembre 2014 à la majorité (17 Pour , 2 Absentions) par le Conseil municipal de fixer un tarif de repas pour les enfants domiciliés hors de la Commune à compter de Janvier 2015.

Les intervenants ont pu s'exprimer librement.

Le Collectif regrette l'augmentation tarifaire et la façon de faire , Il souhaite que le Conseil Municipal reconsidère cette hausse et trouve d'autres solutions.

Pour le collectif, les conséquences pourrait engendrer ;

- Des désinscriptions voire des non-inscriptions d'enfants dans les écoles publiques
- Des pertes sur le plan économique pour les commerces et les services,
- Moins d'activités culturelles (fête de la musique)
- Appauvrissement de l'offre éducative et donc de l'attractivité de la Commune

Le Collectif émet des propositions :

- Possibilité d'appliquer l'augmentation en plusieurs étapes,
- Possibilité de tenir compte du quotient familial
- Tables ronde avec les Maire des communes concernées
- Reconsidération de cette augmentation et étude d'autres solutions.

Conscient que cette situation peut engendrer quelques difficultés aux familles, les conseillers, à l'unanimité, ont suggéré aux représentants du collectif de se rapprocher des élus de leur commune respective en faisant valoir leurs arguments afin de les convaincre de leur apporter un soutien financier

Tarifs des repas Cantine pour l'année scolaire 2015/2016 - Il est décidé de reconduire les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2015/2016.

- Pour les enfants domiciliés sur BOURBRIAC à :
  - ➢ enfants (primaire) …….. 2.92 €
  - ➢ enfants (maternelle)…….2.61 €
- Pour les enfants domiciliés hors commune à :
  - ➢ enfants (primaire) …….. 5.52 €
  - ➢ enfants (maternelle)…….5.22 €

Travaux terrains de Football - Les travaux des travaux de régénération (Décompactage - carottage et sablage) sur le terrain de football du stade «Bernard Le Quelénnec» sont confiés à la société SPARFEL conformément au devis présenté et arrêté à la somme 5 025.56 € TTC.

Renouvellement parc informatique à la Médiathèque - Le Conseil Municipal confie à Qualité Informatique de Ploumagoar, le remplacement du matériel informatique de la Médiathèque pour la somme de 4 974.81 € TTC.

Travaux allée dans le cimetière - Le Conseil Municipal retient l'entreprise LOMBARDET pour réaliser les travaux nécessaires dans le cimetière sur l'allée principale pour améliorer le cheminement piéton et au niveau de la 2ème entrée pour faciliter l'accès aux personnes handicapées conformément au devis présenté de 25 480.44 € TTC

Aménagement du bourg 3ème tranche : désignation du Maître d'œuvre - Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la 3ème tranche entre le Bourg et la Rue de Kergroas.

Satisfait de la prestation fournie pour la réalisation de l'aménagement du bourg et de la Rue de Kergroas , et considérant que le projet s'inscrit dans la suite de la réflexion engagée , la mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'Atelier Courchinoux moyennant la somme de 11 880 € H.T. soit 14 256 € TTC soit un taux de rémunération de 4.40 % pour un coût prévisionnel des travaux de 270 000 € H.T.

Personnel Communal - Tableau des effectifs du Personnel communal - Le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe et de supprimer un poste d'adjoint technique 1ère classe au 1er Janvier 2015,
- De créer deux postes d'Adjoint technique Principal de 2ème classe et de supprimer deux postes d'adjoint technique 1ère classe au 1er Avril 2015.

Avis extension du périmètre du site Natura 2000 - Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'extension du périmètre envisagée.

Avis sur installation classée : élevage porcin au lieu dit «Le Garnel» - Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande présentée.

Déclassement terrain issu du domaine public : Rue de Kerjoly - Le Conseil Municipal constate la désaffectation de fait de la parcelle cadastrée à la section YA n°155 (aucune utilité pour la commune : le passage se faisant par la voie communale aménagée) et se prononcer pour le déclassement.

Convention de passage du Public sur terrain privé - Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de passage avec Groupama Loire Bretagne pour le passage des randonneurs sur leur propriété.

Document d'Information communale sur les risques majeurs - Le Conseil Municipal valide le DICRIM qui sera tenu à la disposition du Public.

Avis sur indemnité représentative de logement due aux instituteurs - Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la reconduction du barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs concernés.

Remplacement Menuiserie Bâtiment au Danouët - Le Conseil Municipal décide de confier la fourniture des menuiseries à la Société ZIEGLER conformément au devis présenté pour la somme de 699.34 € H.T soit 839.21 TTC.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 742 513 €**.

Les **recettes de fonctionnement** de la commune sont de **2 241 189 €**.

Il en résulte un **excédent de fonctionnement** en autofinancement de **498 676 €** destiné à financer les investissements.

Les taux des **impôts locaux** sont reconduits sans changement.

Dépenses de fonctionnement

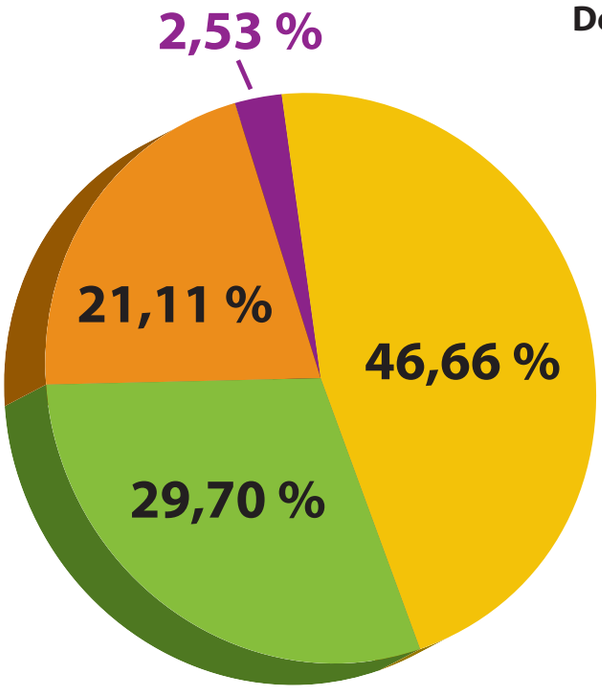

- 813 000 € — Charges de personnel
- 517 480 € — Charges à caractère général (bâtiments, voirie, chauffage, électricité, assurances,etc.)
- 368 033 € — Charges de gestion courante (Service incendie, CCAS…)
- 44 000 € — Charges financières (Intérêts des emprunts.)

Recettes de fonctionnement

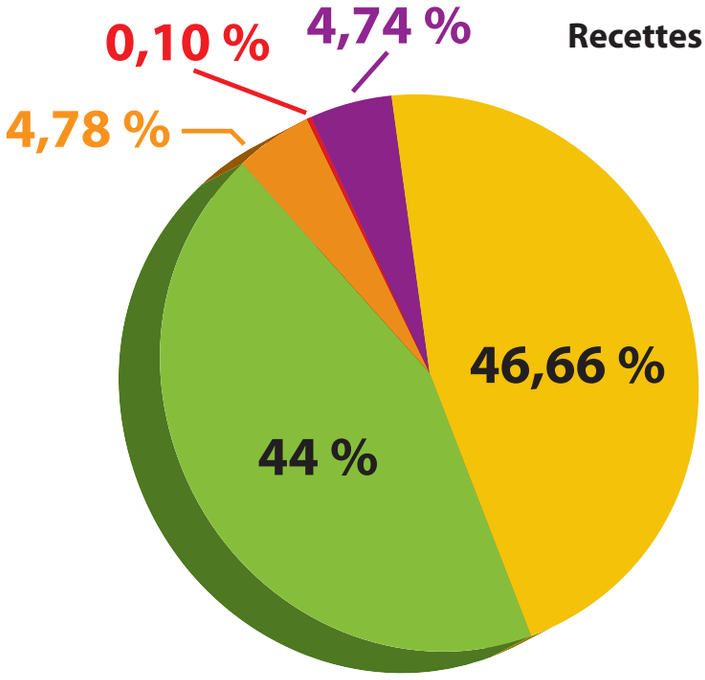

- 1 039 466 € — Dotation de l'Etat
- 986 343 € — Impôts et taxes
- 107 000 € — Produits de gestion courante
- 2 300 € — Atténuation de charges
- 106 080 € — Produits des services

Internet via la fibre optique

La compétitivité et l'attractivité des territoires passent par la disponibilité d'accès en haut et très haut débit à des prix abordables pour les citoyens, les entreprises et les services publics. Aujourd'hui, l'ensemble des experts s'accordent pour constater qu'un débit inférieur à 2 Mb/s n'est plus suffisant pour un usage régulier des services proposés via Internet.

La Communauté de Communes s'est engagée dans le schéma d'aménagement numérique piloté par la Région Bretagne et le Conseil Général, avec pour objectif le Très Haut Débit pour tous en 2030.

Ce que la fibre va changer chez vous

Le déploiement de la FTTH assure l'avenir de notre espace rural, offre des perspectives de développement démographique et économique sans lesquelles nous serions voués à disparaître évoluant vers un territoire de seconde zone.

Calendrier

La totalité du territoire devrait être couverte à l'horizon 2030.

- **Juin 2015 :** détermination du nombre de lignes,
- **Juin à Décembre 2015 :**
  - Vérification des infrastructures et du matériel existant (poteaux, fourreaux,...),
  - Plans définitifs des réseaux.
- **Janvier à Juillet 2016 :** Travaux diligentés par Orange. Ces travaux concernent la Commune de Coadout avec un élargissement aux quelques zones blanches situées sur la Commune de Bourbriac (limite de la Commune de Coadout) : Kériolet, Le Rostier, Le Lojou, Penker Lojou, Kératret, Kerjalous et Kerliviou). Ces secteurs sont en déficit de réception (entre 0,5 et 2 mégabits).

Les lignes seront ensuite commercialisées par les opérateurs désireux de conquérir le marché proposé. A débit équivalent, le prix de l'abonnement sera identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Financement

Le coût d'une ligne est de 2000€, soit pour le territoire 7 108 000€.

Ce vaste et ambitieux programme bénéficie d'aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département. Le reste à charge pour le bloc local (CDC et Communes) représente 445€ par ligne soit 1 582 420€.

S'agissant de la Commune de Bourbriac, environ 1370 lignes sont recensées, représentant un coût de l'ordre de 610 000 € dont 400 000 € à la charge de la Communauté de Communes et 200 000 € à la charge de la Commune de Bourbriac.

Une solution transitoire :

le satellite

Le développement numérique du territoire demande du temps et beaucoup de moyens. Une solution intermédiaire est proposée aux particuliers et entreprises qui ne bénéficient pas d'un débit suffisant (inférieur à 2 mégabits) : le satellite.

Une aide de 400 € du Conseil Départemental est accordée pour l'installation du satellite et 100 € par le bloc local (66 € de la Communauté de Communes et 34 € de la Commune concernée).

Le Pass engagement....qu'est ce que c'est ???

Le pass engagement est un dispositif incitant à la citoyenneté active et responsable des jeunes entre 18 et 25 ans.
En contre partie d'un engagement de 2 à 3h / semaine de septembre à juin au sein d'une association costarmoricaine le département s'engage à soutenir le jeune financièrement.
La bourse octroyée peut aller jusqu'à 2 000€ !
Pour l'élaboration d'un dossier il convient de s'adresser au référent du territoire de Bourbriac, Mme Stéphanie Omnès, du service Enfance Jeunesse des services communautaires.
Stéphanie est chargée de la réception et de l'étude du dossier ainsi que du suivi et de l'évaluation du jeune avec l'association dans laquelle il s'est engagé. L'association doit avoir une action se situant autour de la notion de service rendu à la personne, par exemple l'encadrement dans les clubs de sport répond aux critères.

NB : l'opération est close pour les pass engagement allant de septembre 2015 à mai 2016 et le département n'a pas encore communiqué pour la prochaine échéance !

Communiqué de presse

Espace INFO→ENERGIE des Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp :

Espace INFO→ENERGIE des Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp :

Des conseils pratiques et gratuits sur l'énergie

Ouvert depuis novembre 2012 sur le Pays du Trégor-Goëlo, l'espace INFO→ENERGIE étend ses services sur le Pays de Guingamp en 2015. Depuis le **lundi 9 mars,** l'ensemble de la population du Pays de Guingamp bénéficie des services d'un espace INFO→ENERGIE.

L'objectif de ce dispositif est d'aider les particuliers à mieux et moins consommer d'énergie. Ainsi, l'espace INFO→ENERGIE informe et conseille le public sur la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. La conseillère assure une véritable mission de service public d'intérêt général et de proximité au travers de permanences physiques et téléphoniques.

Qu'est-ce qu'un espace INFO→ENERGIE ?

Soutenu par l'ADEME et la Région Bretagne, les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp proposent ce service de proximité au grand public. Les personnes qui le souhaitent peuvent ainsi obtenir des **informations gratuites et indépendantes** concernant :

- → La maîtrise des consommations d'énergie : chauffage, isolation, ventilation, éclairage,...
- → L'utilisation des énergies renouvelables : solaire, bois...
- → La réalisation d'évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat
- → des solutions techniques et financières pour la réalisation de votre projet

Travaux de rénovation : attention aux arnaques !

L'Espace INFO->ENERGIE constate de plus en plus de démarchage à domicile sur le thème de l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. De l'isolation aux systèmes de chauffage, les offres sont nombreuses. L'Espace INFO->ENERGIE tient à rappeler quelques conseils pour ne pas se faire avoir :

- Attention aux offres trop alléchantes, souvent elles cachent des prêts à la consommation à des taux élevés ou font références à des aides qui n'existent pas/plus, vérifiez les dispositifs d'aides en vigueur.
- Ne signez jamais rien sur le champ ! Les devis sont valables, en général, au moins 1 mois, ne vous précipitez pas. Prenez le temps de comparer l'offre avec 1 ou 2 autres devis minimum.
- Demandez les coordonnées de votre interlocuteur : nom, entreprise, n°tel, site internet. Aucun agent de l'état, de l'ADEME ou des impôts ne fait de démarchage commercial à domicile, méfiez-vous.
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours, si vous avez signé une offre un peu vite dans le cadre d'un démarchage (téléphonique ou à domicile).

L'Espace INFO->ENERGIE peut vous aider à comprendre votre devis, la technique ou l'équipement proposé et vérifier avec vous l'éligibilité du projet aux aides financières. Contactez-nous au 0805 203 205 (entre 13h30 et 17h30) et bretagne-energie.fr.

L'ADIL des Côtes d'Armor propose également un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat (02.96.61.50.46 et *adil22.org).*

COMMENT JOINDRE L'ESPACE INFO→ENERGIE DES PAYS DU TREGOR-GOELO ET DE GUINGAMP

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30, via le numéro des espaces INFO→ENERGIE bretons : **0805.203.205** (numéro vert gratuit, depuis un poste fixe).
L'accueil physique du public se fait **sur rendez-vous uniquement,** les semaines impaires, à la maison du département, 9 place Saint-Sauveur à Guingamp et les semaines paires au Point Information Habitat, 21 rue Jean Savidan à Lannion.
Les particuliers peuvent également poser leurs questions par e-mail à l'adresse suivante : **infoenergie@paystregorgoelo.com**

BOURBRIAC

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Récré en Famille

Nombreuses animations pour
toute la famille
sur le thème des 2 roues !!

de 14h à 18h

Parcours à vélo pour les enfants
Chasse aux énigmes
Baptême de mini-motos
et de nombreux jeux ...

Grand Concours de Vélos fleuris

Entrée Gratuite - Site du Gymnase

Buvette - Crêpes

COMMUNAUTÉ de COMMUNES BOURBRIAC

Organisé par la Communauté de Communes de Bourbriac
Infos: 02.96.43.60.11 / www.cc-bourbriac.fr / tourisme@cc-bourbriac.fr

RÉDACTION ET EDITION : *Commission Information et Communication de l'équipe municipale de Bourbriac*
CONCEPTION & IMPRESSION : *Roudenn Grafik - Z.I. de Bellevue - BP 10129 - 22201 GUINGAMP - Tél. : 02 96 119 700*

Réalisé par nos soins